

COMMENT PAYER LE STATIONNEMENT ?

Applications mobiles Tickets horaires et forfaits



Horodateurs tickets dématérialisés Tickets horaires et forfaits



En ligne Information, inscription, forfaits



Voirie - seineouest.tepark.fr
Parcs - fr.parkindigo.com

En boutique Information, inscription, forfaits



Parking Marché - Niveau -1
150 rue du Vieux Pont de Sèvres
92100 BOULOGNE-BILLANCOURT
boutique-villedavray@group-indigo.com
01 58 17 10 42

Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
8h30 17h00	8h30 17h00	8h30 17h00	8h30 17h00	8h30 17h00	9h00 12h30	fermé

COMMENT BÉNÉFICIER DES FORAITS RÉSIDENT / PROFESSIONNEL / AUTRE PROFESSIONNEL ?

Les forfaits à tarif préférentiel dédiés aux résidents, professionnels et autres professionnels sont accessibles sous conditions d'éligibilité.

Voirie - Inscrivez-vous en boutique ou sur :
seineouest.tepark.fr

Après validation de votre demande, votre inscription sera associée à votre immatriculation. Pour stationner en règle, vous pourrez ensuite acheter votre forfait à tarif préférentiel sur l'un des canaux de paiement (applications mobiles, horodateurs, en ligne).

Parcs - Rendez-vous en boutique ou sur :
fr.parkindigo.com

LE FORAÎT DE POST-STATIONNEMENT (FPS)

Le Forfait de Post-Stationnement (FPS) est une régularisation du paiement de la redevance de stationnement. Il est dû dans les cas suivants :

- Absence de paiement du stationnement
- Dépassement de la durée de stationnement payée
- Paiement du stationnement dans la mauvaise zone

Sur le territoire de GPSO, le FPS a été fixé à **35 €, avec une minoration à 25 €** en cas de paiement sous 4 jours calendaires après réception de l'avis de paiement (soit 9 jours par rapport à la date d'envoi figurant sur l'avis de paiement reçu à domicile).

COMMENT PAYER UN FPS ?

J	FPS minoré	25 €	Se reporter à l'avis de paiement transmis à domicile par l'ANTAI
J+9	FPS forfaitaire	35 €	Se reporter à l'avis de paiement transmis à domicile par l'ANTAI
J+90	FPS majoré	35 € + 50 € de majoration par l'État	

COMMENT CONTESTER UN FPS ?

J	En ligne paiement.usager.tefps.fr
J+30	Pas de contestation possible

Contrairement aux autres amendes, un FPS peut être contesté sans le régler au préalable. La contestation est aussi possible par courrier avec accusé de réception.

Retrouvez toutes les informations détaillées sur :

- seineouest.fr/stat pour les modalités de stationnement
- seineouest.fr/fps pour le FPS



seineouest.fr

0800 10 10 21

Numéro d'appel gratuit



GUIDE PRATIQUE DU STATIONNEMENT

Commune de
Ville-d'Avray



BOULOGNE-BILLANCOURT
CHAVILLE
ISSY-LES-MOULINEUX
MARNES-LA-COQUETTE
MEUDON
SEVRES
VANVES
VILLE-D'AVRAY

seineouest.fr

0800 10 10 21

Numéro d'appel gratuit



STATIONNEZ MALIN !

- Pas besoin de chercher une place en centre-ville : pensez au parc de stationnement Fontaine du Roy, **c'est au même prix !**
- Une course rapide ? Un déjeuner ? Dans le centre-ville, les **30 premières minutes sont gratuites** (une fois par jour) et le stationnement est **gratuit de 13h à 14h**.
- Pour permettre le stationnement de moyenne durée à proximité du centre-ville, **la place Charles de Gaulle est en zone Orange**. Les forfaits Résidents et Professionnels y sont valables, et les visiteurs peuvent y stationner jusqu'à 5 heures consécutives.



PICS DE POLLUTION

En cas de pic de pollution confirmé la veille au soir sur le site seineouest.fr, le stationnement devient **gratuit en zone Orange pour les Résidents**. Une inscription préalable en ligne est nécessaire (voir au verso).

Les forfaits en cours de validité ne sont ni prolongés, ni remboursés.

VILLE-D'AVRAY

STATIONNEMENT PAYANT

ZONE ROUGE **P**

Durée maximale 2h
Forfaits non valides

ZONE ORANGE **P**

Durée maximale 5h
Forfaits valides

P **PARC SOUTERRAIN**

FONTAINE DU ROY

Du lundi au samedi
Payant de 9h à 19h30
Gratuit de 13h à 14h
Gratuit dimanche, jours fériés

Du lundi au dimanche
Ouverture 24h/24
Gratuit de 13h à 14h

Stationnement gratuit en août pour les ayants-droits (résidents, professionnels) inscrits sur seineouest.tepark.fr

ZONE ROUGE **P**

ZONE ORANGE **P**

P **PARC SOUTERRAIN**

EN BREF	0h-2h.....1,20 €/heure	0h-5h.....1,20 €/heure	0h-5h.....1,20 €/heure 5h-10h....0,60 €/heure 10h-24h.....gratuit
---------	------------------------	------------------------	---

30 MINUTES GRATUITES (une fois par jour)

TARIFS HORAIRES

	ZONE ROUGE	ZONE ORANGE	PARC SOUTERRAIN
1h	1,20 €	1,20 €	1,20 €
2h	2,40 €	2,40 €	2,40 €
3h	2h15 : 15 €	3,60 €	3,60 €
4h	2h30 : 35 €	4,80 €	4,80 €
5h		6,00 €	6,00 €
6h		5h15 : 15 €	6,60 €
7h	Stationnement non recommandé au-delà de 2h	5h30 : 35 €	7,20 €
8h			7,80 €
9h			8,40 €
10h			9,00 €
24h			9,00 €

Forfaits accessibles sous conditions.
Informations : seineouest.fr/stat

ZONE ORANGE **P**

P **PARC SOUTERRAIN**

FORAITS

	RÉSIDENT ou PROFESSIONNEL DE PROXIMITÉ	Jour	1,50 €	-
		Semaine	7,50 €	18 €
		Mois	25 €	45 €
		Année	220 €	450 €
		Rés. Basse Emission	-50%	-33%
		Rés. Petit Rouleur	-	-33%
		Prof. de Santé Mobile	gratuité toutes zones	-
	AUTRE PROFESSIONNEL	Jour	1,50 €	-
		Semaine	7,50 €	24 €
		Mois	25 €	60 €
		Année	220 €	600 €
		Journée (8h-20h)	-	-25%
		Moto	-	-50%